

Courrier des lecteurs

Un article de **Migros Magazine** vous fait chaud au cœur ou vous met au contraire de mauvaise humeur? Dites-le-nous!

MM21 Le chemin de croix des femmes de prêtres

Comme toute entreprise, la direction de l'Eglise catholique

édicte souverainement les règles auxquelles elle prétend astreindre ses employés, en l'occurrence le célibat pour les prêtres, auquel ceux-ci s'engagent par vœu. Et ceux auxquels cela ne convient pas ont pleine liberté de ne pas devenir ecclésiastiques ou, s'ils le sont déjà, de quitter leur état. Evidemment, la contrainte dissuade, peut-être, bien des candidats à la prêtrise, mais cela devrait rester un souci interne à l'institution et non une affaire de société. (...) Cela dit, libre à l'Eglise catholique de justifier ou

non sa position, mais si elle le fait, on attend des arguments moins médiocres que celui de Walter Müller, chargé d'information de la Conférence des évêques suisses: «Lors de l'institution du sacerdoce à la Cène, Jésus a choisi exclusivement des hommes.» Certes, certes, mais avec la même logique, on peut tout aussi bien avancer que Jésus a choisi exclusivement des Juifs, ou encore qu'il n'a recruté aucun francophone.

Jurek Estreicher, Confignon (GE)

En aparté de votre article vous signalez que le célibat des prêtres catholiques n'est pas exigé dans les Eglises orientales et orthodoxes. Or il n'est pas

besoin de se rendre en Orient pour rencontrer des prêtres mariés et pères de famille puisque l'Eglise catholique-chrétienne, bien présente en Suisse, autorise le mariage de ses ecclésiastiques, et cela dès sa fondation dans les années 1870. Si cette reconnaissance ne fut pas l'argument principal de la réforme vieille-catholique, elle a certainement contribué à sa popularité auprès de nombreux chrétiens de l'époque et même d'aujourd'hui. Signalons encore que dans la communauté catholique-chrétienne les femmes peuvent accéder à la prêtrise, et cela depuis une quinzaine d'années.

Francis Kaufmann, La Cibourg (NE)

Ecrivez-nous!

Vous pouvez nous écrire par courrier postal en mentionnant clairement vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone à:

Migros Magazine,
case postale 1766,
8031 Zurich

ou en envoyant un courriel à
redaction@migrosmagazine.ch

Vous avez aussi la possibilité de réagir directement sur internet en saisissant un commentaire au bas des articles publiés sur le site www.migrosmagazine.ch

Publicité

NOUVEAU

CUMULUS
POINTS
20X

aproz

MGB www.migros.ch WIRZ

NOUVEAU

1.40

Jus dilué ananas-goyave Aproz
50 cl



ÉLABORÉ
CHEZ NOUS.



MIGROS

M comme Meilleur.

OFFRE VALABLE DU 2.6 AU 15.6.2015, JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK